

Conseil municipal du 20 mai 2019

Convocation en date du 10 mai 2019

Début de séance 18h

Présent(s) :

Bernard RUAL, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Adjoint

Daniel CHASSEING, Rémi BESNIER, Gérard MORATILLE, Marcelle LAGARDE, Emilie CHARTAGNAC, Carla LELIEVRE, Alain SAGE, Laurence TER-HEIDE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Emilie CHARTAGNAC

Absents

Delphine CLEDAT

Jean-Pierre GOUMONDIE

Etienne ANGLERAUD

1. Achat de terrains au Crédit Agricole – Place de l'église

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de halle couverte sur la Place de la mairie. Il est nécessaire d'acquérir du terrain au Crédit Agricole environ 142 m² - parcelle BL 440 (le métrage sera définitif sur le document d'arpentage) pour la construction de la Halle et pour créer un cheminement vers le G20. Mr le Maire propose un prix d'achat de 10€ le m². Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle BL 440 (environ 142 m²) au prix de 10 € le m².

2. Contrat de contractualisation avec le conseil départemental

Monsieur le Maire rappelle les projets inscrits dans la contractualisation et propose les évolutions suivantes :

Halle couverte sera financée à 80% par des fonds européens LEADER donc les 15 000€ prévus par le Conseil Départemental pourraient être basculés sur le projet Maison de l'arbre. Le conseil municipal à l'unanimité décide de demander au Conseil Départemental le transfert de la subvention Halle sur le projet Maison de l'Arbre.

Le champ acheté à JP Pouget pour la culture de myrtilles, la plantation de plantes médicinales et de plantes pour les tisanes, les myrtilles pour la confiture ANDROS et l'installation de 2 maraichers nécessite de l'eau. Des sondages et forages ont confirmé l'absence de ressources en eau sur site d'où un projet d'irrigation. Il est estimé à 120 000€ HT et se branchera sur le captage des Feyes. Ce projet serait financé par de la DETR à hauteur de 42 000€ et par une subvention de 30% du Conseil départemental. Le conseil municipal à l'unanimité est d'accord pour solliciter une subvention de 30 % pour ce projet.

3. Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle que tous les 4 ans la commune perçoit la redevance d'occupation du domaine de France Telecom. 2019 est l'année de perception d'une somme d'environ 20 000€. Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de solliciter cette redevance.

4. PLU

La compétence PLU est communautaire, le conseil municipal doit seulement donner un avis concernant l'arrêt du Plu avant l'enquête publique. Le règlement est terminé et Monsieur le Maire précise que la commune n'a moyen pour agir sur l'élaboration de ce document avec une réglementation et une application stricte par les services de la DDR. A l'unanimité le Conseil municipal donne un avis favorable pour l'arrêt du Plu et le lancement de l'enquête publique.

5. Annulation de la délibération précédente

Une délibération concernant la répercussion des frais de géomètre aux demandeurs doit être annulée car ils sont la charge de la commune.

6. Avancement de grade

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avancements de grade pour l'année 2019 proposé par le CDG et approuvé en commission paritaire :

- Gaël NICON qui passera Educateur Sportif 1^{ère} classe
- Magali THAURON Adjoint technique 1^{ère} classe
- Jean-Marc BORIE Adjoint technique 1^{ère} classe

A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent ces changements de grades.

7. Financement d'études

Monsieur le Maire et le Sénateur ont rencontré la famille ABAD qui rencontre des difficultés pour financer les études de leur fille Eloïse ABAD qui est en troisième année d'étude de vétérinaire (frais d'étude s'élève à 3 500€ an).

Monsieur le Maire propose que la commune lui alloue une bourse à hauteur des frais de scolarité et en contrepartie une convention sera signée demandant au bénéficiaire :

- Son installation à Chamberet pendant 5 ans minimum dès lors qu'elle a obtenu son diplôme sinon la somme allouée sera à rembourser à la commune, il en sera de-même si elle n'obtient pas son diplôme, ou si elle arrête ses études.

Cette contractualisation pourrait être envisagée pour d'autres métiers de santé.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8. Village de vacances de Scoeux

Monsieur le maire fait un point sur le village de Scoeux. L'Autorisation d'Occupation Précaire a été signée avec SAS 2TK TIME IN THE KEY représenté par son directeur Mr Johan DUCLOUX depuis le 1^{er} mai 2019.

Le village a été retrouvé dans un état déplorable : cuisine sale, chaudière sans entretien, piscine en panne, centre équestre idem. Mr DUCLOUX a fait de très gros travaux de peinture, de rénovation.

Une location-vente sera signée en fin d'année ou en début d'année prochaine et les démarches administrative y afférentes lancées (sortie du domaine public, ...)

Avant la vente ; la commune va réaliser des travaux qui seront entièrement répercutés sur le prix de vente en accord avec l'acheteur soit environ 500 000€ de travaux avec des financements de l'Europe, de la région et du conseil départemental (travaux de voirie, menuiserie, isolation, étanchéité, piscine...). Pour obtenir les financements une étude technico économique pour cession doit être lancée.

Parallèlement des négociations sont en cours avec Corrèze Habitat pour que la commune rachète leur patrimoine de 6 pavillons sur le site des Roches de Scoeux pour le céder en même temps que la vente du village vacances à la société de Mr Ducloux ; le prix de rachat a Corrèze Habitat serait égal au montant du capital restant dû soit +/-100 000 € .

Le conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour tous ces projets.

9. Création SEM pour les chaufferies bois

Monsieur le Maire rappelle l'avancement de la création de la SEM pour la gestion des chaufferies bois. Le capital pour la commune de Chamberet serait de 45 000€ maximum.

La chaudière du site d a la MAS FO serait un apport en nature en contrepartie d'un loyer (pour couvrir les emprunts en cours sur cette opération).

10. Questions diverses

Logements sociaux : Monsieur le Maire rappelle que :

- 2 pavillons construits par Polygone au Lotissement Bardinal livraison début 2020

- 2 pavillons construits par Corrèze Habitat également dans le lotissement Bardinal livraison 2021-2022
- 2 pavillons construits par Corrèze Habitat dans le lotissement Magnaval

Réfection du pont du Moulin de la Geneste

Monsieur le Maire avec Christian MADRANGE ont rencontré Monsieur VEYSSEIX concernant la réhabilitation du pont au Moulin de la Geneste que les riverains souhaitent emprunter.

2 solutions :

- Utiliser le pont actuel mais le chemin public n'est que de 3 mètres donc difficile d'accès
- Déplacer le pont de place

Maison de santé

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a plusieurs années, la commune s'était engagée à payer le loyer des locaux vacants ou non occupés à la maison de santé. Le conseil municipal maintient cette position.

Carte d'électeur

Rémi BESNIER regrette que les adresses sur les cartes d'électeur n'ont pas été mise à jour. IL est à rappeler que les cartes étaient antérieurement gérées par les communes et que maintenant un logiciel national a été mis en place pour l'état depuis le 1^{er} janvier entraînant des complications (doublement, radiation...). Les adresses seront donc régularisées lors de la prochaine refonte

Fête de musique

Rémi BESNIER regrette que Découverte et Patrimoine ait organisé une manifestation le même jour que le concert organisé à l'église. Le conseil demande si les deux manifestations peuvent s'organiser successivement. Alain SAGE précise que le bureau souhaite maintenir cette date et que les manifestations ne se chevaucheront pas.

Motion contre la baisse des dotations de l'Europe pour les aides alimentaires

Le conseil municipal a l'unanimité vote cette motion.

DSA

Martine CHASTAGNAC explique des DSA doivent être installés :

- Au stade et qui servira également à la maison des associations,
- Au parcours acrobatique en hauteur,
- A la maison de l'arbre,
- A la mairie-école

Terrain pétanque

Gérard MORATILLE précise qu'il serait bien de prévoir un drainage du terrain de pétanque

Football

Gérard MORATILLE fait un point sur la saison de foot avec la montée des filles en R1

Fin du conseil à 20 heures15